

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# ENFANT MORDU DANS UNE CRÈCHE PRIVÉE DU GROUPE MAISON BLEUE

Mercredi 23 décembre, un enfant a été violemment mordu dans une crèche privée de Meudon, appartenant à la société Maison Bleue.

Bien que les faits se soient déroulés dans une crèche dont la gestion est privée, la Mairie de Meudon a immédiatement pris contact avec la direction de la crèche en demandant qu'un rapport circonstancié soit communiqué. Il ressort des premiers éléments que l'enfant a été mordu pendant la sieste, par un autre enfant, dans le dortoir.

Ces premiers éléments mis à la disposition de la Mairie devront naturellement être complétés et toute la lumière devra être faite sur d'éventuelles responsabilités. Nous comprenons évidemment l'émotion et les inquiétudes suscitées par tels évènements.

La Protection Maternelle Infantile a été alertée et le médecin en charge des contrôles sur les établissements d'accueil du jeune enfant a été sollicité. Cette autorité de tutelle va naturellement engager un contrôle de l'établissement.

En complément, la Mairie de Meudon a proposé aux parents d'accueillir l'enfant dans une structure municipale. Après le refus de la famille d'une place à la crèche familiale municipale de Meudon-centre, la Ville lui a proposé, conformément à son souhait, une place dans une crèche collective municipale, disponible à compter du 1<sup>er</sup> février.

A ce jour, la famille – qui a été reçue par la direction du service Petite enfance, puis par le Maire de Meudon, Denis LARGHERO et Madame Audrey JENBACK, Conseillère municipale déléguée – n'a pas formellement accepté cette dernière proposition.

La Mairie de Meudon sera particulièrement attentive aux conclusions des enquêtes qui seront menées par le groupe Maison bleue et la PMI, et reste à l'écoute des besoins de cette famille.